



une "aide travaux"  
pour un logement économe  
et écologique



Premier Ministre  
Commissariat Général  
à l'Investissement

# HABITER MIEUX

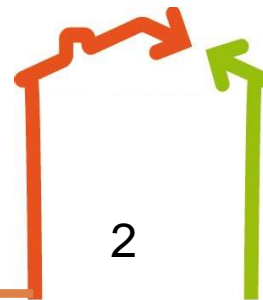


# Habiter mieux depuis 2011

→ Programme national d'aides au financement des projets de rénovation thermique des ménages les plus modestes



Premier Ministre  
Commissariat Général  
à l'Investissement



# Habiter mieux : 2014 - 2017

## → Le plan de rénovation énergétique de l'habitat – juillet 2013

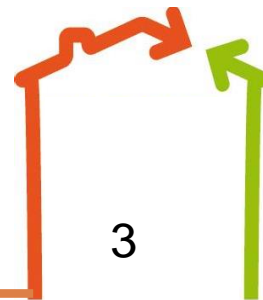
- Aides financières augmentées + ouvertures aux syndicats de copropriété et propriétaires bailleurs
- Mise en place de points rénovation info service pour informer les particuliers
- L'objectif de logements privés rénovés et aidés par l'Anah est revalorisé



## → La loi de transition énergétique – août 2015

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CR**OISSANCE VERTE

Accélérer la rénovation énergétique des logements avec un objectif initial de 500 000 rénovations lourdes de logements par an,



# Les conditions d'éligibilité

## → Les conditions générales

- Être **propriétaire** d'un logement construit il y a **plus de 15 ans**
- **Ne pas avoir commencé les travaux** avant les accords de subventions
- Faire réaliser les travaux par des **professionnels du bâtiment**
- **Ne pas avoir souscrit de prêt à taux zéro (PTZ)** durant les 5 dernières années

## Dans le cas d'un propriétaire occupant

Se trouver **sous les plafonds de ressource** Anah

- Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins **25%**
- Le propriétaire doit occuper le logement au titre de « **résidence principale** »
- Le logement doit être occupé pendant **au moins 6 ans après** la demande d'aide
- 
-

# Les conditions d'éligibilité

## → Dans le cas d'un propriétaire bailleur

- Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins **35%**
- Le logement doit avoir à la sortie des travaux au minimum une **étiquette D**
- Le logement doit être loué pendant **au moins 9 ans après travaux** avec et doit respecter le **plafond de loyer** fixé localement. Le locataire doit respecter le plafond des ressources à l'entrée.
- Les logements conventionnés Anah à loyer social **sont comptabilisés dans SRU**

## → Dans le cas d'une copropriété

Les conditions sont identiques. Ce qu'il faut savoir pour la rénovation des parties communes:

- La demande d'aide peut être réalisée **individuellement ou de façon groupée** s'il y a d'autres copropriétaires éligibles
- L'aide est calculée selon la **quote-part de travaux** pour chaque copropriétaire éligible

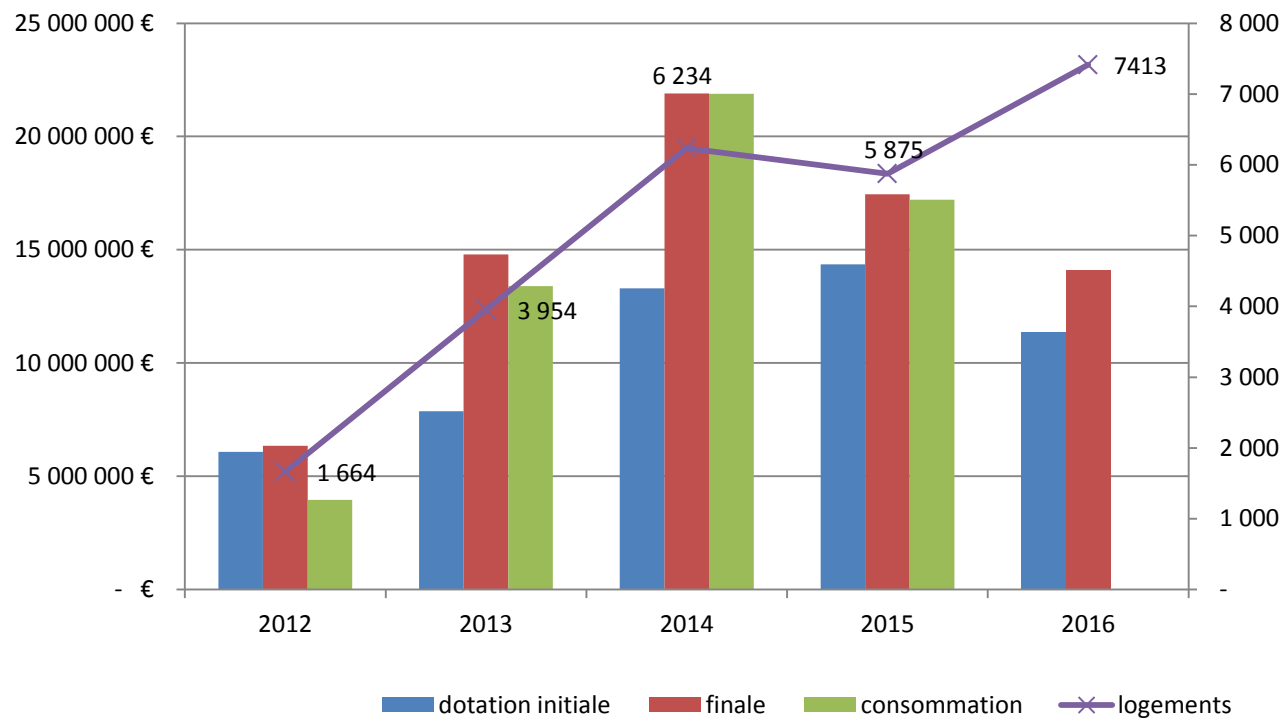
# Les aides HABITER MIEUX

## → Un accompagnement technique, financier et social gratuit des propriétaires

- Aide à la définition du **programme de travaux** (au moins 2 scénarios de travaux)
- Constitution administrative des **dossiers**
- Versement des **subventions**
- Recherche d'un **plan de financement adapté** (plan de financement prévisionnel)
- **Suivi administratif** du dossier jusqu'à la réalisation de l'achèvement des travaux et de la **mise en paiement** du solde de la subvention

# HABITER MIEUX 2012-2016

## FART ACAL



# Les aides Habiter mieux

## → Exemple de plan de financement

### Exemple de coûts

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25%. Leur montant total est de **17 000 € HT** (fournitures et main-d'œuvre comprises).

**8 500 €**  
d'aides de l'Anah  
pour travaux  
(50% du montant HT  
des travaux)

**1 700 €**  
de prime  
Habiter Mieux\*

SOIT UNE AIDE DE  
**10 200 €**

\*10% du montant total des travaux HT.



# Evolutions et Objectifs 2016

Résultats 2015	Décisions de financement (nombre de logements)
Propriétaires Occupants ressources TMO	39 100
Propriétaires Occupants ressources MO	4 600
Propriétaires bailleurs	3 800
Syndicats de copropriété	2 200
Total	49 700

## Poursuivre l'optimisation engagée

- Avec le passage au pourcentage de la prime FART
- En modulant les paramètres des aides dans les PAT

## Avec un objectif relevé à 70 000 logements

- Compte tenu d'un bas niveau de stock de dossiers en instance en début d'année

## Avec de nouveaux leviers

- écoPTZ Habiter Mieux
- Ingénierie financée par des CEE PE
- rénovation énergétique des copropriétés

# EcoPTZ Habiter Mieux

## → Créé par la LFI 2016,

décrets et arrêtés publiés le 31 décembre 2015

### Eligibilité, montant des prêts, garantie

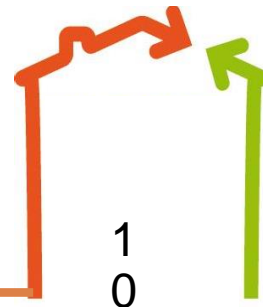
- Les bénéficiaires des aides du Programme HM
- Pour un montant de prêt inférieur au reste à charge
- Montants des travaux et subventions attestés par l'opérateur
- Numéro de dossier Anah figure sur la demande de prêt
- Prêts garantis par l'Etat pour au moins 50%

### Montée en Puissance

- Formation des réseaux
- Développements informatiques
- Opérationnelle pas avant deuxième trimestre

### Obligation de signalement par l'Anah

- Des retraits de subvention et des abandons de projet



# Les CEE spécifiques à la lutte contre la précarité

## Créés par la loi TECV

Textes d'application publiés fin décembre

- 150 TWh pour 2016-2017

## Critères d'éligibilité alignés

- sur les plafonds de ressources PO
- sur les régimes LC et LCTS
- sur les résultats d'enquêtes sociales pour les copropriétés en difficulté avec obligation d'un taux de réponse de 50%

## Renégociation de la convention de décembre 2014

- pour intégrer la nouvelle donne

# Autres actualités Habiter Mieux 2016

## → Préparation de l'éco-conditionnalité des aides de l'Anah

- Faisabilité et étude d'impact
- Calendrier envisagé

## → Convention de partenariat avec l'ADEME :

- la production d'études et de connaissances communes
- information, sensibilisation et accompagnement
- articulation lutte contre la précarité énergétique et rénovation énergétique

## → Déploiement des PTRE

- Clarification de la définition de l'Art. 22 des PTRE par la DHUP
- Points de vigilance sur l'articulation PTRE ADEME avec Anah

# Première évaluation du programme Habiter Mieux



près de **30 000**  
emplois créés ou préservés

**1,68** milliard d'euros  
de budget investi



**3/4** des dossiers financés concernent  
des bouquets de travaux d'énergie :  
en majorité deux travaux combinés  
(isolation et changement du système de chauffage)



## Principal bénéfice perçu après travaux

Gain financier avéré sur la  
consommation d'énergie pour  
plus de **50 %** des bénéficiaires



**40 %** de gain énergétique  
constaté après travaux



Pour **1** logement sur **4**, changement  
de source d'énergie, avec comme choix :  
bois : **37 %** ⚡ électricité : **27 %** ⚡ gaz : **27 %**



## L'impact sanitaire perçu après travaux

**8** ménages sur **10**  
ne souffrent plus du froid en hiver  
après avoir fait les travaux



**94 %** des propriétaires  
sont satisfaits de l'accompagnement  
dont ils ont bénéficié



**83 %** des ménages n'auraient  
pas réalisé leur projet  
sans l'aide du programme

